

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur,
M. P. DE DECKER.

297. — 4 JUIN 1855. — *Loi concernant le droit d'enregistrement des contrats d'entreprise* (1). (Monit. du 8 juin 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Sont sujets au droit fixe d'enregistrement de 1 fr. 70 c. :

1^o Les adjudications au rabais et marchés pour constructions, réparations, entretien, approvisionnement et fournitures dont le prix doit être payé par le trésor public, ou par les administrations provinciales et communales, ou par des établissements publics ;

2^o Les cautionnements relatifs à ces adjudications et marchés.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. MERCIER.

298. — 4 JUIN 1855. — *Arrêté royal qui autorise le Sieur Trossart (Auguste-Charles), né à Gand, le 10 décembre 1811, et y domicilié, à substituer audit nom de Trossart, celui de Moyson*. (Monit. du 5 juin 1855.)

299. — 5 JUIN 1855. — *Loi qui approuve la convention, conclue le 27 avril 1855, avec la dame Vanden Berghe (Henriette) et consorts, ayant pour objet l'échange d'une propriété de l'État, située à Poperinghe* (2). (Monit. du 8 juin 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La convention conclue le 27 avril 1855, avec la dame Vanden Berghe (Hen-

riette) et consorts, ayant pour objet l'échange de la caserne de gendarmerie, située à Poperinghe, contre une propriété située en la même ville, est approuvée, et le gouvernement est autorisé à réaliser cet échange par acte en due forme, à passer aux frais des parties requérantes.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. MERCIER.

300. — 5 JUIN 1855. — *Loi concernant des crédits supplémentaires au budget des travaux publics pour l'exercice 1854* (3). (Monit. du 10 juin 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1853 et antérieurs), pourront être imputées à charge du budget des travaux publics, pour l'exercice 1854, jusqu'à concurrence de 66,398 fr. 36 c.; elles formeront audit budget un chapitre VIII additionnel, subdivisé comme il suit :

§ 1^{er}. PONTS ET CHAUSSEES.

Service des canaux et rivières.

Art. 88. Canal de Pommereul à Antoing (exercice 1853). 1,021 27

Art. 89. Sambre :

Exerc. 1841, fr.	162 90	
— 1846,	152 01	
— 1847,	1,149 50	
— 1851,	2,125 "	
		3,589 41

Art. 90. Canal de Charleroi à Bruxelles (exercice 1852). 57 "

Art. 91. Lys (exercice 1853). 156 32

Art. 92. Meuse :

Exerc. 1850, fr.	2,160 16	
— 1852,	517 07	
— 1853,	998 05	
		3,675 28

(1) Présentation à la chambre des représentants le 21 mai 1855.—Exposé des motifs (*Annales*, p. 1228). — Rapport par M. Moreau le 13 mai.— Discussion et adoption le 2 juin, par 65 voix et une abstention.

Rapport au sénat par M. Grenier-Lefebvre le 2 juin.— Discussion et adoption le même jour, à l'unanimité.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 21 mai 1855.—Exposé des motifs (*Annales*, p. 1312). — Rapport par M. Van Renynghe le 25 mai.— Dis-

cussion et adoption le 31, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. Grenier-Lefebvre le 1^{er} juin.— Discussion et adoption le 2, à l'unanimité.

(3) Présentation à la chambre des représentants le 24 avril 1855.—Exposé des motifs (*Annales*, p. 982-998). — Rapport par M. Vermeire le 25 mai.— Discussion et adoption le 31 à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. Spitaels le 1^{er} juin.— Discussion et adoption le 2, à l'unanimité.

Art. 93. Dendre (exercice 1851)	604 03
Art. 94. Dyle (exercice 1853)	6,682 02
Art. 95. Créances dues aux héritiers du sieur Dubois, avoué	74 16
Art. 96. Canal de Gand à Ostende (exercice 1853)	992 05
Art. 97. Canal de Mons à Condé (exercice 1853)	4,495 53
Art. 98. Moervaert (exercice 1853)	3,536 83

Art. 99. Canal latéral à la Meuse :	
Exerc. 1851, fr.	401 21
— 1852,	237 35
— 1853,	1,440 54

2,079 10

Art. 100. Bacs et bateaux de passage (exercice 1853)	865 46
Art. 101. Polder de Lillo (exercice 1848)	67 89

Ports et côtes.

Art. 102. Port d'Ostende (exercice 1851)	60 61
Art. 103. Port de Nieuport (exercice 1848)	70 50

Personnel des ponts et chaussées.

Art. 104. Frais de déplacement (exercice 1852)	189 40
--	--------

§ 2. MINES.

Commission des Annales des travaux publics.

Art. 105. Frais de route et de séjour (exercice 1850)	226 80
---	--------

§ 3. CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Voies et travaux.

Art. 106. Salaire des agents payés à la journée (exercice 1852)	103 23
---	--------

Art. 107. Travaux et fournitures :	
Exerc. 1851, fr.	699 94
— 1853,	948 02

1,647 96

Traction et arsenal.

Art. 108. Salaire des agents payés à la journée (exercice 1853)	22 53
---	-------

Art. 109. Entretien et réparation du matériel :	
Exerc. 1852, fr.	2,868 95
— 1853,	344 25

3,215 18

Mouvement et trafic.

Art. 110. Salaire des agents payés à la journée et manœuvres :	
Exerc. 1850, fr.	44 »
— 1851,	149 10
— 1853,	13,531 38

15,724 48

Art. 111. Frais d'exploitation (exercice 1853)	4,677 72
--	----------

Art. 112. Pertes et avaries :

Exerc. 1850, fr.	104 27
— 1851,	5,447 93
— 1852,	311 »
— 1853,	3,092 30

8,955 50

Service en général.

Art. 113. Matériel, impressions des cahiers des charges :

Exerc. 1839, fr.	504 »
— 1843,	11 37
— 1844,	81 85
— 1850,	76 06
— 1851,	22 84
— 1852,	102 50
— 1853,	4,318 94

5,117 56

Postes.

Art. 114. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés (exercice 1852)	108 »
--	-------

Art. 115. Transport des dépêches (exercice 1852)	724 50
--	--------

Art. 116. Construction et appropriation de locaux à Beverloo (exercice 1853)	669 50
--	--------

Art. 117. Travaux et fournitures pour l'éclairage du bureau de Bruxelles (exercice 1852)	1,118 51
--	----------

§ 4. PENSIONS.

Art. 118. Premier terme d'une pension (exercice 1853)	24 98
---	-------

§ 5. DÉPENSES IMPRÉVUES.

Art. 119. Frais de déplacement dus à des membres de la commission d'enquête chargée, en 1837, de l'étude de divers projets de travaux publics (exercice 1837)	868 81
---	--------

Total. . . fr. 66,598 56

Art. 2. Il est ouvert au département des travaux publics des crédits supplémentaires, de concurrence de un million neuf cent quarante-six mille quatre-vingt-six francs soixante-sept centimes (fr. 1,946,086-67 c.), destinés à couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget des dépenses pour l'exercice 1854.

Ces crédits sont répartis de la manière suivante, et rattachés aux divers services indiqués ci-après :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 3. Frais de route et de séjour fr.	2,087 30
Art. 4. Salaire des hommes de peine, des ouvriers, etc.	3,892 67

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSEES.

Art. 13. Canal de Pommerœul à Antoing	8,964 80
Art. 24. Canal de Gand à Ostende.	24,918 83
Art. 32. Canal latéral à la Meuse.	2,621 77
Art. 37. Polder de Lillo.	7,000 »
Art. 40. Côte de Blankenberghe.	771 87

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

1^{re} SECTION. — Voies et travaux.

Art. 58. Salaire des agents payés à la journée.	32,000 »
Art. 59. Matériaux, engins, outils et ustensiles.	500 »
Art. 60. Travaux et fournitures.	73,000 »
	<u>127,500 »</u>

2^e SECTION. — Traction et arsenal.

Art. 62. Salaire des agents payés à la journée.	121,000 »
Art. 63. Primes d'économie et de régularité.	59,000 »
Art. 64. Combustible et autres consommations pour la traction des convois.	174,000 »
Art. 65. Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	582,000 »
Art. 66. Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel.	185,000 »
	<u>1,121,000 »</u>

3^e SECTION. — Mouvement et trafic.

Art. 67. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	29,500 »
Art. 68. Salaire des agents payés à la journée et manœuvres.	290,000 »
Art. 69. Frais d'exploitation	99,500 »
Art. 70. Camionage.	20,000 »
Art. 71. Pertes et avaries.	40,000 »
	<u>479,000 »</u>

4^e SECTION. — Télégraphes.

Art. 72. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	10,500 »
Art. 73. Salaire des agents payés à la journée.	6,800 »
Art. 74. Entretien.	1,500 »
	<u>18,800 »</u>

5^e SECTION. — Service en général.

Art. 75. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	3,500 »
Art. 77. Matériel et fournitures de bureau.	63,000 »
	<u>65,300 »</u>

7^e SECTION. — Postes.

Art. 81. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	15,400 »
Art. 83. Transport des dépêches.	18,000 »
Art. 84. Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	9,000 »
	<u>42,400 »</u>

CHAPITRE VII.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

Art. 87. Entretien du canal de Zelzaete	44,829 41
Total. fr.	1,946,086 67

Art. 3. Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1854.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtu du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. A. DUMON.

501. — 5 JUIN 1855. — *Loi qui accorde un crédit supplémentaire de 271,986 francs au département des travaux publics* (1). (*Monit.* du 9 juin 1855.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département des

(1) Présentation à la chambre des représentants le 30 avril 1855.—Exposé des motifs (*Annales*, p. 1005 et 1006). — Rapport par M. Vander Donckt le 19 mai. Discussion et adoption le 24, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. le duc d'Ursel le 26 mai.—Discussion le 29 et adoption le 31, à l'unanimité.